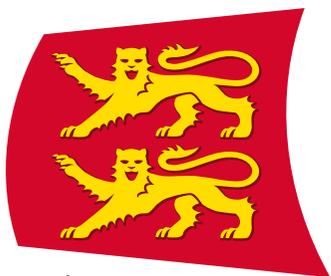


# CHARTRE GRAPHIQUE DIGITALE RÉGION NORMANDIE



RÉGION  
NORMANDIE

# SOMMAIRE

<b>RÈGLES GÉNÉRALES</b> .....	03
<b>UTILISATION DU LOGO RÉGION</b> .....	04
<b>UTILISATION DU LOGO RÉGION AVEC CO-ORGANISATEURS ET PARTENAIRES</b> .....	05
<b>LES VISUELS</b> .....	06
• Facebook et Instagram.....	07
• Twitter.....	08
• LinkedIn.....	09
<b>LES BANNIÈRES DISPLAY</b> .....	10
• Les formats display.....	11
<b>LES VIDÉOS</b> .....	12
<b>LES SITES WEB</b> .....	14
<b>LES CAS PARTICULIERS</b> .....	16
• Charte sur fond blanc.....	17
• Les panneaux numériques urbains.....	17

# RÈGLES GÉNÉRALES

Le polygone amène une ouverture, une insertion du logo dans le visuel.  
Il est à positionner en bas à gauche des visuels et des vidéos.



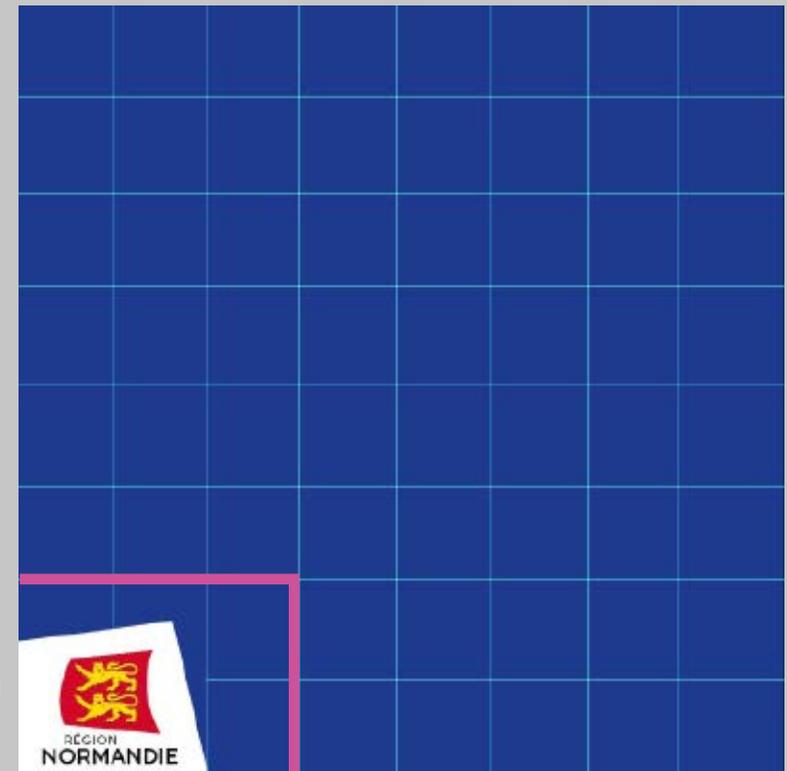
## UTILISATION DU LOGO RÉGION

Le polygone Région est positionné à 1/4, 1/8, 1/16 de la largeur en fonction du format utilisé.

Une zone d'exclusion est mise en place autour du cartouche. Dans cette zone aucun texte ne pourra être disposé.

Le logo original en quadrichromie doit être préféré ; toutefois, le logo peut également apparaître dans une des couleurs dominantes du master visuel (exemple avec FENO et le logo région sur fond bleu).

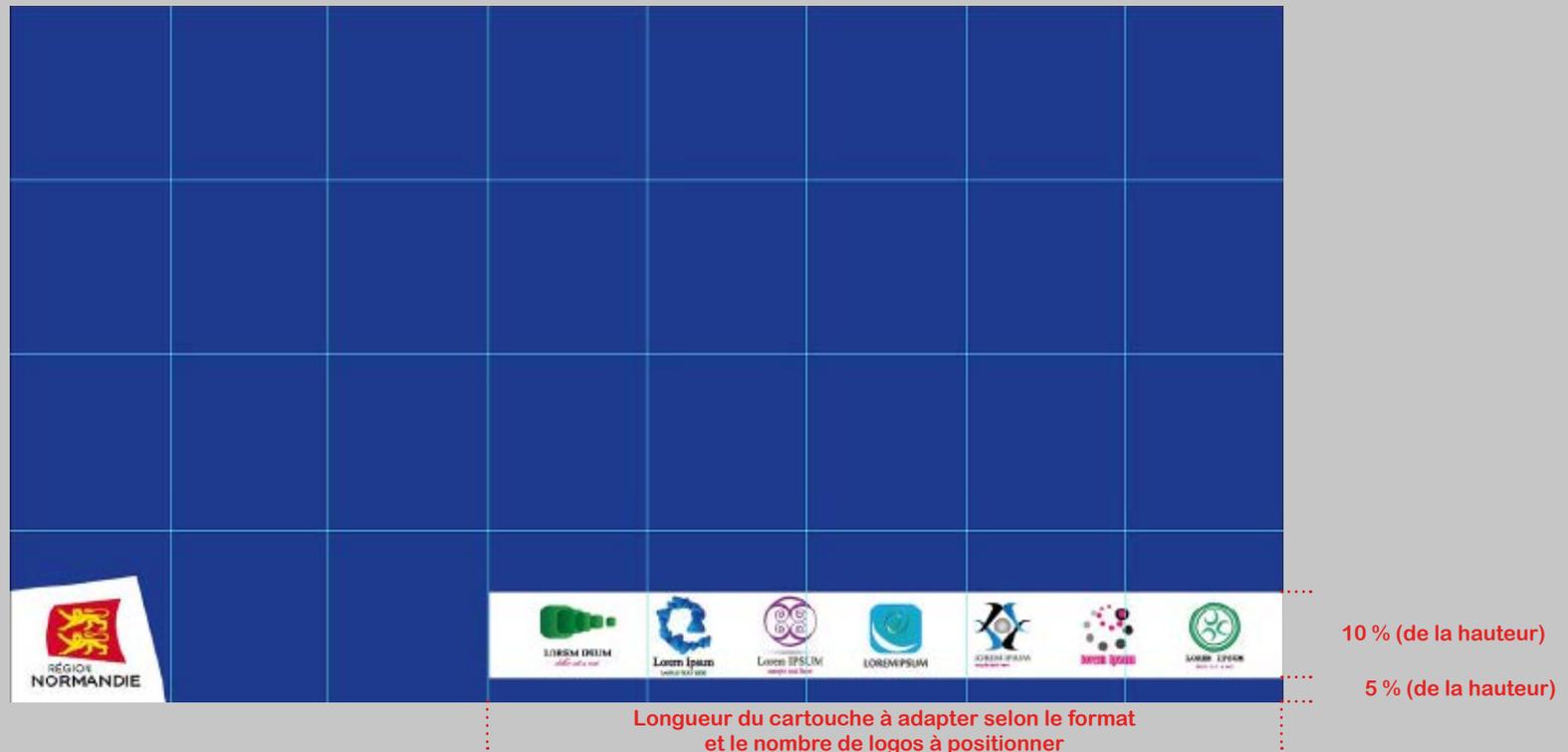
Zone d'exclusion



## UTILISATION DU LOGO RÉGION AVEC CO-ORGANISATEUR(S) ET PARTENAIRE(S)

- En cas de présence de co-organisateur(s), ce ou ces derniers pourront apparaître sur nos supports de communication et co-exister avec le logo région. Le placement du logo du co-organisateur sera à définir au cas par cas.
- En cas de présence de partenaire(s), ce ou ces derniers ne devront pas apparaître sur nos supports de communication. Il est recommandé de les tagger/mentionner directement via les réseaux sociaux.

Cas exceptionnel : il sera toutefois possible de faire cohabiter le logo région et des logos partenaires dans un cartouche blanc. Voir ci-contre.



# LES VISUELS





## LES VISUELS SUR FACEBOOK ET INSTAGRAM

### Sur les formats utilisés pour une campagne média

APPLICATION SYSTÉMATIQUE DE LA CHARTE DIGITALE.

Attention à ne pas faire figurer plus de 20 % de texte sur les visuels utilisés en campagne média, sinon Facebook et Instagram pénaliseront la diffusion de notre publicité.

### Sur les formats organiques de type couverture

PAS D'APPLICATION DE LA CHARTE DIGITALE.

Le logo Région est déjà présent. Aussi sauf cas exceptionnel et partenariat majeur/co-organisation, aucun logo partenaire ne doit apparaître sur nos couvertures.

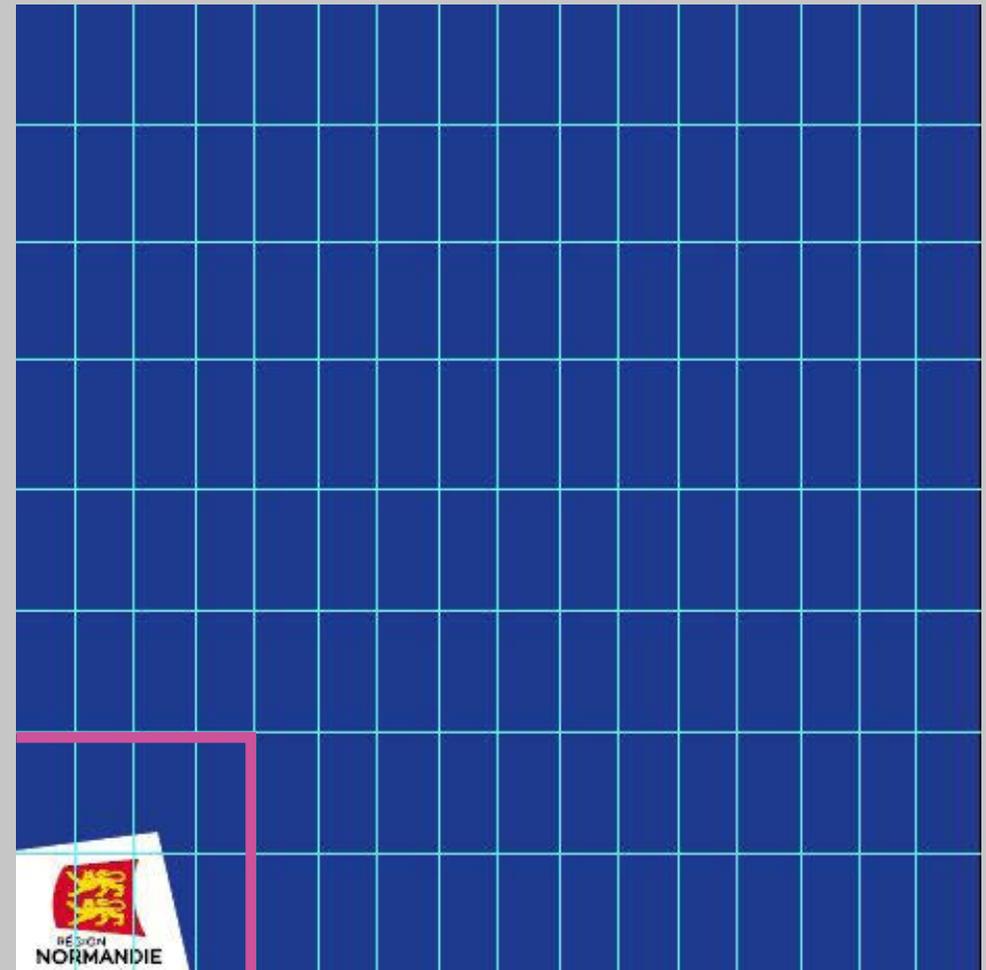
### Sur tous les autres formats organiques

APPLICATION PARTIELLE DE LA CHARTE.

Sur les visuels type photographies, la charte digitale ne sera pas à appliquer car cela risque d'alourdir la photographie.

En revanche, sur toutes les productions spécifiques réalisées en interne par la Direction de la Communication de la Région, de type infographie, mise en avant d'un dispositif, promotion d'un évènementt exceptionnel, etc...), il faudra appliquer systématiquement la charte digitale.

A noter que si d'autres contenus nous sont livrés déjà prêts à diffuser, sans respect de la charte, il faudra appliquer systématiquement la charte digitale.



Zone d'exclusion



## LES VISUELS SUR TWITTER

### Sur les formats utilisés pour une campagne média

APPLICATION SYSTÉMATIQUE DE LA CHARTE DIGITALE.

### Sur les formats organiques de type couverture

PAS D'APPLICATION DE LA CHARTE DIGITALE.

Le logo Région est déjà présent. Aussi sauf cas exceptionnel et partenariat majeur/co-organisation, aucun logo partenaire ne doit apparaître sur nos couvertures.

### Sur tous les autres formats organiques

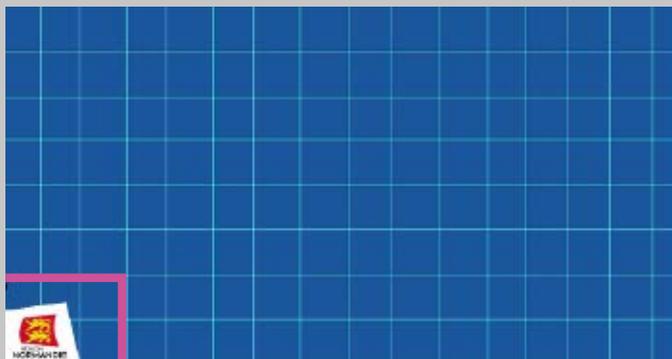
APPLICATION PARTIELLE DE LA CHARTE.

Sur les contenus de type photographies réalisées en interne ou encore des visuels achetés, la charte digitale ne sera pas à appliquer car cela risque d'alourdir le visuel.

En revanche, sur toutes les productions spécifiques réalisées en interne par la Direction de la Communication de la Région, de type infographie, mise en avant d'un dispositif, promotion d'un évènementt exceptionnel, etc...), il faudra appliquer systématiquement la charte digitale.

A noter que si d'autres contenus nous sont livrés déjà prêts à diffuser, sans respect de la charte, il faudra appliquer systématiquement la charte digitale.

Zone d'exclusion





## LES VISUELS SUR LINKEDIN

### Sur les formats utilisés pour une campagne média

APPLICATION SYSTÉMATIQUE DE LA CHARTE DIGITALE.

### Sur les formats organiques de type couverture

PAS D'APPLICATION DE LA CHARTE DIGITALE.

Le logo Région est déjà présent. Aussi sauf cas exceptionnel et partenariat majeur/co-organisation, aucun logo partenaire ne doit apparaître sur nos couvertures.

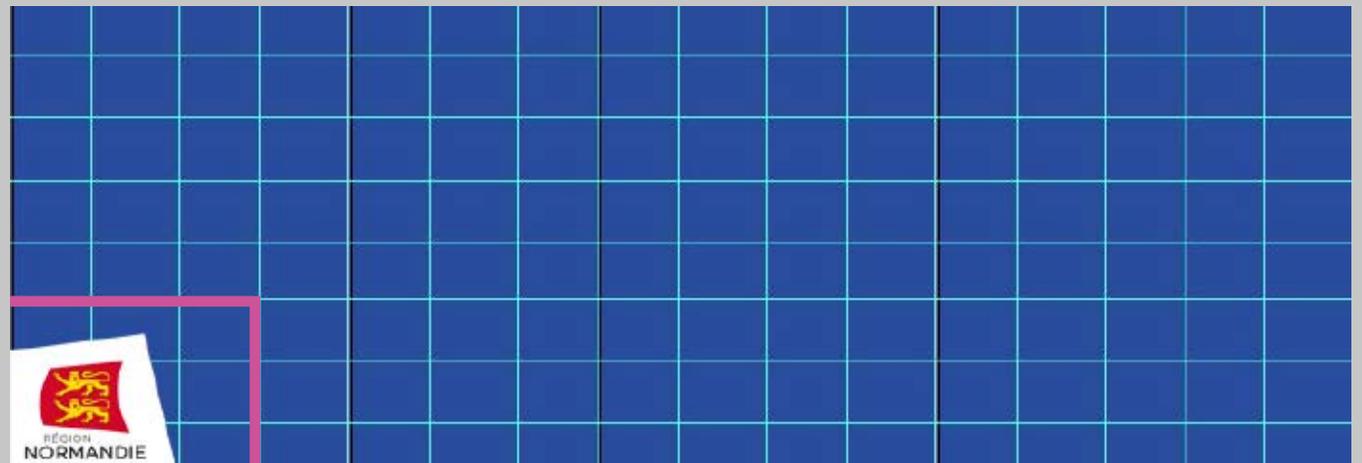
### Sur tous les autres formats organiques

APPLICATION PARTIELLE DE LA CHARTE.

En revanche, sur toutes les productions spécifiques réalisées en interne par la Direction de la Communication de la Région, de type infographie, mise en avant d'un dispositif, promotion d'un évènementt exceptionnel, etc...), il faudra appliquer systématiquement la charte digitale.

A noter que si d'autres contenus nous sont livrés déjà prêts à diffuser, sans respect de la charte, il faudra appliquer systématiquement la charte digitale.

Zone d'exclusion



# LES BANNIÈRES DISPLAY

## LES FORMATS DISPLAY

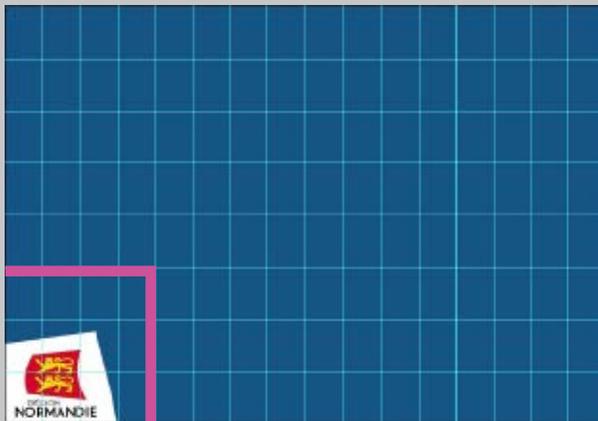
APPLICATION SYSTÉMATIQUE DE LA CHARTE DIGITALE, AVEC LOGO RÉGION EN BAS À GAUCHE DE L'ÉCRAN, SUR CHACUN DES PANNEAUX.

Le logo original en quadrichromie doit être préféré ; toutefois, le logo peut également apparaître dans une des couleurs dominantes du master visuel (exemple avec FENO et le logo région sur fond bleu).

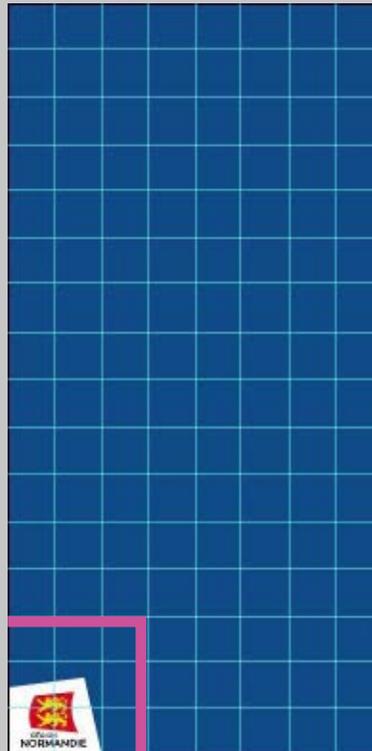
Voici 3 exemples de formats possibles (une vingtaine de formats existe) :

- Rectangle : 400 x 276 px
- Demi-page : 300 x 600 px
- Rectangle moyen : 300 x 250 px

Zone d'exclusion



Rectangle : 400 x 276 px



Demi-page : 300 x 600 px



Rectangle moyen : 300x250 px

# LES VIDÉOS

## LES VIDÉOS

Quelle que soit la nature de la diffusion de la vidéo, les règles suivantes doivent s'appliquer pour nos vidéos :

APPLICATION SYSTÉMATIQUE DE LA CHARTE DIGITALE , AVEC LOGO RÉGION EN BAS À GAUCHE DE L'ÉCRAN, DURANT LES 5 PREMIÈRES SECONDES DE LA VIDÉO.

Le logo original en quadrichromie doit être préféré ; toutefois, le logo peut également apparaître dans une des couleurs dominantes du master visuel (exemple avec FENO et le logo région sur fond bleu).

La vidéo doit systématiquement se terminer par le panneau de fin comprenant le logo région seul : aucune URL, aucun pictogramme réseaux sociaux, aucun #, ni aucun autre élément ne doit figurer sur ce panneau de fin. Le logo original en quadrichromie doit être préféré ; toutefois, le logo peut également apparaître dans une des couleurs dominantes du master visuel (exemple avec FENO et le logo région sur fond bleu).



# LES SITES WEB

## LES SITES WEB DE LA RÉGION

APPLICATION SYSTÉMATIQUE DE LA CHARTE DIGITALE, AVEC LOGO RÉGION EN HAUT A GAUCHE DE L'ÉCRAN, SUR L'ENSEMBLE DU SITE.

Le logo original en quadrichromie doit être préféré ; toutefois, le logo peut également apparaître dans une des couleurs dominantes du master visuel (exemple avec FENO et le logo région blanc sur fond bleu).

Seul le placement du logo diffère puisqu'il est à placer en haut à gauche du visuel d'en-tête du site web.

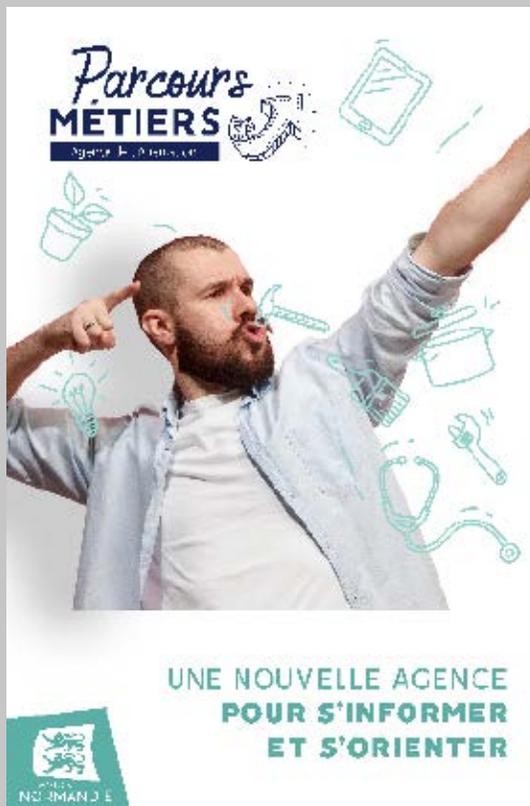


# LES CAS PARTICULIERS

## CAS PARTICULIER N°1

### Charte sur fond blanc

Dans le cas où le fond du visuel est blanc, le logo région pourra être affiché dans l'une des couleurs dominantes du master visuel concerné. Voir ci-contre quelques exemples : Parcours-Métier, FENO et Normandie pour la Paix.



## CAS PARTICULIER N°2

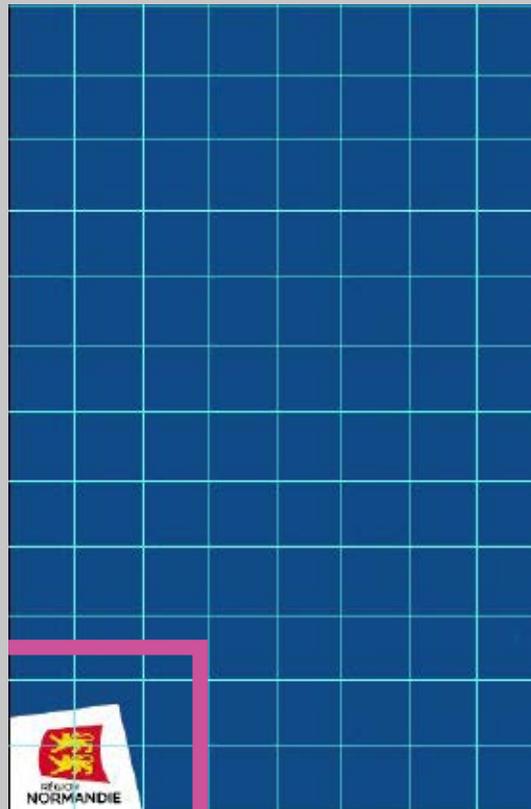
### Les panneaux numériques urbains

Sur ce type de format, les règles du display s'appliquent à savoir :

APPLICATION SYSTÉMATIQUE DE LA CHARTE DIGITALE , AVEC LOGO RÉGION EN BAS À GAUCHE DE L'ÉCRAN, SUR CHACUN DES PANNEAUX.

Le logo original en quadrichromie doit être préféré ; toutefois, le logo peut également apparaître dans une des couleurs dominantes du master visuel.

Zone d'exclusion





RÉGION  
**NORMANDIE**